



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION  
AQUITAINE  
PRÉFECTURE  
DE LA GIRONDE

# ***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

Le texte intégral, annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent. Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur  
du 15 juin 1989 :

*"...L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite des "mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée..."*

15 MAI 2002 - SPÉCIAL N° 6

ISSN 1253-7292

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde  
[www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### CONCOURS

- **AVIS DU 15.05.2002** - Recrutement sans concours pour un emploi d'agent administratif à la Direction Départementale de l'Agriculture & de la Forêt de la Gironde.....5

*Imprimerie de la Préfecture de la Gironde*

**ABONNEMENT ANNUEL : 91,47 € - Prix du numéro : 4,57 €**  
**Préfecture de la Gironde - Service Interministériel de la Communication et de l'Information**  
**Cellule Documentation Information**  
**Esplanade Charles-de-Gaulle - 33077 BORDEAUX CEDEX**

**CONCOURS**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
L'AGRICULTURE & de la FORÊT  
Service de l'Administration Générale

AVIS DU 15.05.2002

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR UN EMPLOI D'AGENT  
ADMINISTRATIF À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE  
& DE LA FORÊT DE LA GIRONDE**

En application de l'arrêté du 22 février 2002 fixant au titre de la session 2002 le nombre des emplois offerts aux recrutements sans concours organisés au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en application de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, est ouvert un recrutement sans concours visant à pourvoir un emploi d'agent administratif à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Gironde.

Ce recrutement permettra au candidat retenu d'accéder au corps des agents administratifs des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Les agents administratifs sont chargés d'assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers, la réception, la collecte et la transmission de documents et d'informations, ainsi que les travaux courants de secrétariat et d'enregistrement comptable.

Ce recrutement est ouvert à tous publics remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique

- posséder la nationalité française;
- jouir des droits civiques;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

La limite d'âge - qui s'apprécie au 1er janvier 2002 - est de 55 ans pour les agents administratifs des services déconcentrés).

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

Le dossier de candidature est à envoyer à :

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Gironde**  
Service de l'Administration Générale  
Cité Administrative BP 50 - 2, Rue Jules Ferry  
33090 BORDEAUX CEDEX

dans un délai d'un mois (le cachet de la poste faisant foi) suivant la date de publication du présent avis de recrutement au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Les demandes de renseignement devront être faites à la même adresse.

Des fiches de poste seront fournies sur demande (à cette même adresse).

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'une audition publique.

Seuls seront convoqués à cette audition les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidats retenus pour participer à l'audition sera affichée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Gironde Cité Administrative- Tour A - 20ème étage - Porte 20.14 - à partir du vendredi 5 juillet 2002 à 16 heures.

Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition. L'audition est publique.

Les agents retenus pour cette audition recevront une convocation individuelle.

Les agents recrutés seront nommés stagiaires puis titularisés au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommés, ils devront fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la Fonction publique mentionnées ci-dessus.

Le Directeur Départemental de l'Agriculture  
et de la Forêt de la Gironde  
Fabien BOVA

